

Les conditions préalables au développement industriel

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **52 (1973-1974)**

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I. LES CONDITIONS PRÉALABLES AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

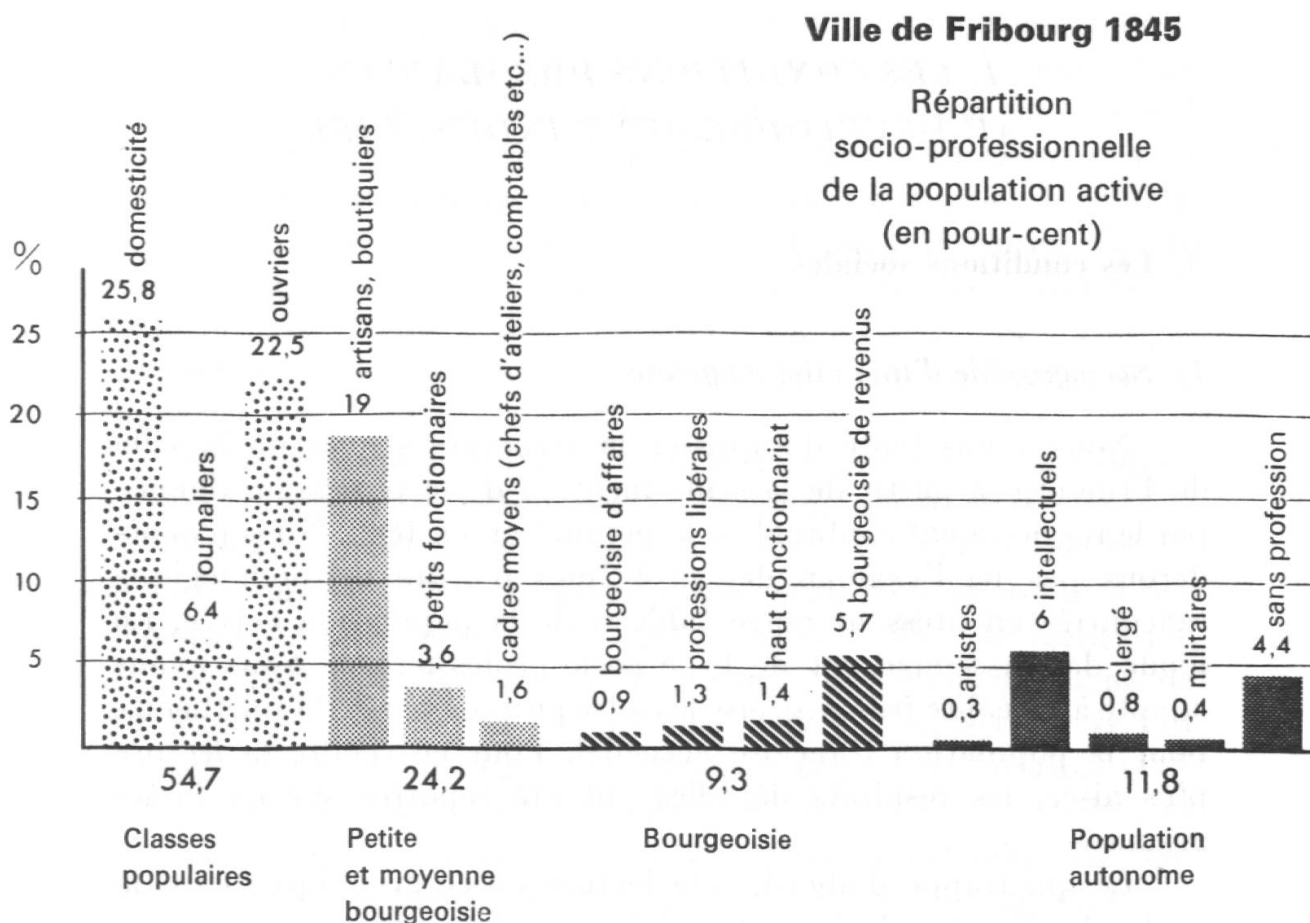
A. Les conditions sociales

1) Sociographie d'une ville moyenne

Nous avons tenté d'esquisser la structure sociale de la ville de Fribourg, à partir de la seule mention de la profession donnée par le recensement cantonal de la population en 1845. Nous n'aborderons pas ici l'examen des problèmes d'ordre méthodologique rencontrés en dressant notre tableau de la population active. Le mode de classement est de type socio-professionnel. Nous avons adapté à la réalité fribourgeoise le cadre proposé par J.P.Courthéoux pour la population française actuelle³. Pour en rendre la lecture plus aisée, les résultats détaillés ont été reportés sur un histogramme.

Ce qui frappe d'abord, à la lecture de ce graphique, c'est la profonde division de la société fribourgeoise entre un monde du travail dominant et les classes bourgeoises. Si l'on ajoute en effet, aux classes populaires qui composent plus de la moitié de la population active, l'artisanat et le petit commerce, on obtient pour le monde du travail quelque 73,7 %. Fribourg apparaît avant tout comme une ville de petites activités desservant un marché local. Tout au bas de l'échelle sociale, les journaliers et autres travailleurs non qualifiés ne constituent qu'une faible part des classes populaires (6,4 %). La répartition entre ouvriers et maîtres n'est pas sûre et souffre d'imprécisions: entre autres erreurs d'appréciation, la méthode empirique de classement fait considérer comme ouvriers des gens qui sont en réalité des artisans dépendants et

³ J.P. COURTHEOUX, *La structure en classe d'une population active. Hypothèses empiriques sur les catégories socio-professionnelles d'après les recensements français de 1954 et 1962*. Revue économique 1965, n° 2 p. 246.



vice-versa. Mais ce dernier type d'artisanat, en général très misérable, se rapproche des couches les moins favorisées.

La domesticité forme à elle seule un quart de la population active! C'est là un critère de richesse certain: des disparités considérables peuvent être remarquées entre les rues de résidence aisée et les quartiers plus populaires. Mais la très large disponibilité de ce personnel fait qu'il demeure courant à l'époque d'avoir un ou plusieurs domestiques, non seulement parmi les classes bourgeoises, mais chez tout artisan. Ce personnel est essentiellement d'origine rurale, tant il est vrai que la condition de domestique semble le seul moyen d'arriver à la ville pour éventuellement y faire fortune. Une partie de cette main-d'œuvre domestique doit exercer une activité dans la production artisanale ou le commerce, sans que des termes génériques permettent de le préciser.

Dans la société pré-industrielle de 1845, les employés, les cadres moyens, couches sociales nées au XX^e siècle, n'apparaissent guère. Ces catégories, fonction du développement du secteur tertiaire, ne sont représentées que par le fonctionnariat. La statistique montre d'autre part qu'il n'existe pas à Fribourg de «grande bourgeoisie». Les classes privilégiées d'ailleurs, restent faiblement représentées, exception faite pour la bourgeoisie dite de revenus, où l'on trouve un certain nombre de petits rentiers, dont les rentes proviennent avant tout d'immeubles urbains et accessoirement de propriétés foncières ou de revenus de titres.

Notons en outre, que l'ampleur du travail féminin se révèle comme un des traits marquants de la société fribourgeoise. Les jeunes filles venues de la campagne constituent le fort contingent (20,6 %) du personnel de maison. Une fois mariées, elles abandonnent leur place ou changent de profession. Les femmes monopolisent également certains métiers du textile et de l'habillement. Quant au pourcentage de rentières (veuves, jeunes filles riches, femmes âgées), il paraît très considérable (près d'un dixième des femmes recensées).

En comparant les données de 1845 avec des comptages effectués pour 1880, on remarque que la société n'évolue pratiquement pas en ville de Fribourg⁴. Elle reste stable. Stabilité bouleversée, certes, momentanément dans les années 1870, par l'arrivée de main-d'œuvre attirée par l'industrie naissante, comme aussi par un exode rural marqué. Si l'on confronte maintenant cette société stable à la courbe de l'accroissement démographique, il apparaît que la population de la ville augmente, bien sûr, passant de 9 806 habitants en 1845 à 11 546 en 1880, mais après avoir diminué entre 1870 et 1877 (conséquence de la faillite de l'industrialisation?). Mais les taux de croissance de la population de la ville, comme ceux d'ailleurs de la population cantonale, sont entre 1850 et 1880 les

⁴ Pour cette étude comparative, voir: R. SCHNYDER et F. WALTER, *Aspects de l'évolution d'un centre urbain: le cas du quartier du Bourg à Fribourg de 1811 à 1972*. Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, tome LIV, fascicule 2, 1974.

plus bas du XIX^e siècle. Ainsi la période étudiée n'est pas de celles où un dynamisme de la croissance démographique reflète un dynamisme équivalent de l'économie. La démographie assigne donc au départ une base pessimiste pour le développement économique.

2) Une main-d'œuvre inadaptée

Alors que la main-d'œuvre de fabrique est quasi inexistante vers le milieu du siècle, l'on peut estimer à plus de 800, le nombre d'ouvriers occupés par les industries au début des années 1870⁵. Sur ce chiffre, les nouvelles entreprises fondées après 1870 offrent momentanément plus de 600 postes de travail industriel. Mais après la faillite de la plupart de ces établissements, ce ne seront en définitive pas plus de 250 postes de travail industriel qui auront effectivement été créés en ville de Fribourg dans la décennie 1870-1880. Par rapport à l'augmentation de la population dans le même temps, cette offre d'emplois nouveaux dans l'industrie n'en couvre que le 40 %. Est-ce là un facteur suffisant pour justifier l'image communément admise d'un Fribourg réservoir de main-d'œuvre? De fait, la question de savoir comment Fribourg a pu répondre à cette offre de travail ne se réduit pas à une analyse quantitative.

La question sociale majeure qui préoccupe tout le XIX^e siècle est le problème du paupérisme. Les témoignages de l'époque varient quant à l'ampleur du phénomène. Mais on peut sans exagération estimer que 5 à 10 % de la population bourgeoise de la ville reçoit des secours de l'assistance publique⁶. Le paupérisme va jouer le rôle très important de support psychologique à l'introduction de l'industrie, en servant d'argument aux promoteurs d'entreprises industrielles: le manque d'industrie à Fribourg et l'absence d'oc-

⁵ Fabrique d'engrais 50 ouvriers; Fonderie 50; fabriques de tabac 60; Ateliers du chemin de fer 50; Entreprise des Eaux et Forêts + scierie 200; Fabrique de wagons 330; divers 100; en tout 840 ouvriers au moins.

⁶ A ce propos, voir H. BAERISWYL, *Das öffentliche Armenwesen des Kanton Freiburg*. Freiburg 1958, qui donne p. 75 les estimations suivantes du nombre d'assistés dans la population bourgeoise du canton: en 1860, 7,8 %; en 1870, 5,9 %; en 1888, 5,3 %.

casions de travail provoque et entretient le paupérisme⁷. Créer des occasions de travail, c'est par conséquent lutter contre le paupérisme.

De même qu'il est fort difficile d'évaluer le nombre d'assistés, il est presque impossible de chiffrer correctement le nombre de bras inoccupés. Guillaume Ritter, dans sa pétition au Grand Conseil, estime qu'il y a en ville de Fribourg, 2 à 3000 ouvriers inoccupés ou partiellement occupés, ce qui est fortement exagéré, puisque ce chiffre correspond à l'ensemble de la population active ouvrière et artisanale. Un rapport à la Société économique indique le chiffre dérisoire de 150 personnes⁸. Le Conseil communal reçoit à plusieurs reprises des pétitions signées parfois par plus d'une centaine d'ouvriers, lui demandant de leur procurer du travail⁹. Mais d'autres témoignages signalent la difficulté pour les entreprises ou les collectivités de trouver de la main-d'œuvre¹⁰. De cette apparente contradiction il résulte que la main-d'œuvre fribourgeoise, récemment

⁷ A ce propos, on peut relever le témoignage intéressant du *Rapport administratif du préfet de la Sarine pour 1857* (Archives d'Etat, Fribourg), dans lequel le préfet estime que l'augmentation du nombre des assistés « peut être attribuée au manque de travail d'ateliers, d'industrie ou de fabriques, car les trois quarts des assistés sont valides pour le travail, mais ils sont obligés de recourir à l'assistance de la commune faute d'ouvrages ».

Le tressage de la paille, activité industrielle pratiquée à domicile dans tout le canton est considérée dans les rapports des préfets, comme l'activité des familles pauvres qu'il faut encourager pour vaincre le paupérisme. Voir les *Rapports du préfet de la Sarine* pour 1849, 53 et 60.

⁸ G. RITTER, *Pétition au Grand Conseil du canton de Fribourg touchant l'introduction de l'industrie dans le canton*. Fribourg 1870, p. 9. Pour le rapport à la Société économique, consulter aux Archives d'Etat, Fribourg (AEF): Archives de la commune de Fribourg, Dossiers divers 18^e-20^e siècle.

⁹ Archives communales de Fribourg (ACF), *Protocoles du Conseil communal* pour 1860, p. 71, 83; pour 1866, p. 10, 31, 102, 111, 176, 188; pour 1877, p. 129.

¹⁰ Voir par exemple: AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Comité de direction, séance du 26 août 1871; 1871-1889, Quatrième rapport du directeur de la Société... à son Conseil d'administration, p. 6.

Voir aussi: *Le Confédéré* du 20 juillet 1879 (n° 87).

libérée par l'agriculture n'a pas l'expérience du travail industriel, et a de la difficulté à s'adapter à la discipline du travail en atelier ou à la dépendance d'un entrepreneur¹¹. D'autre part, la main-d'œuvre indigène manque le plus souvent de la qualification nécessaire. D'où la nécessité d'un appel massif à la main-d'œuvre étrangère, dès qu'il s'agit d'un travail un peu spécialisé, nécessitant des compétences techniques.

Parmi les quelques 1 823 unités (47,9 % de la population active de la ville) qui, d'après le recensement de 1845, constituent ce que l'on peut appeler le monde du travail en ville de Fribourg (ouvriers non qualifiés, ouvriers qualifiés, petits patrons de l'artisanat et du commerce), on compte 68 % d'indigènes (ressortissants de la ville et du canton) et 32 % d'allogènes (à savoir les ressortissants d'autres cantons et les étrangers). Mais, si du côté des artisans et commerçants, la part des étrangers au canton n'est que de 25,6 %, elle atteint 41,6 % pour la main-d'œuvre qualifiée. Les étrangers au canton ne constituent par contre que le 17,3 % de la main-d'œuvre non qualifiée. Dans cette catégorie, ce sont les ressortissants fribourgeois d'origine rurale qui l'emportent, avec 48,8 %, ce qui confirme l'hypothèse, déjà vérifiée pour la main-d'œuvre domestique, de l'attraction exercée par la ville sur les campagnes (arrivée de ruraux difficilement intégrables à la hiérarchie des métiers).

En ville de Fribourg, la proportion d'étrangers au canton est particulièrement importante par rapport à la moyenne suisse, qui n'est que de 3 % en 1850. Parmi les étrangers à la Confédération, ce sont les «compagnons» d'origine allemande, qui constituent le contingent le plus important (15,3 % des ouvriers qualifiés en 1845).

¹¹ La fabrique de tabac Frossard établie en 1869 en fit l'expérience: *Le Chroniqueur* du 18 mars 1869 (n° 33). Voir aussi: *Le Confédéré* du 3 février 1869 (n° 15); ACF, Protocoles du Conseil communal 1868/69 p. 304.

A propos des difficultés avec les ouvriers du chemin de fer, voir: AEF, Rapport du préfet de la Sarine pour 1859. Notons que les ouvriers fribourgeois ne sont pratiquement pas présents sur les chantiers du chemin de fer, mais que, malgré tout, il y a de fréquentes querelles avec les ouvriers étrangers.

On sait que la part des étrangers ne va cesser d'augmenter à Fribourg comme dans le reste de la Suisse¹².

On peut enfin remarquer que les salaires fribourgeois sont en général inférieurs à ceux pratiqués dans le reste de la Suisse, ce qui constitue un facteur attractif non négligeable pour des promoteurs d'industrie. Cependant, les données sont trop parcellaires pour permettre de véritables comparaisons.

Si Fribourg est capable dans le dernier tiers du siècle de fournir une main-d'œuvre abondante à bon marché, il faut toutefois faire des réserves quant aux capacités de cette main-d'œuvre. En tout cas, la ville reste un pôle d'attraction pour les travailleurs étrangers qui joueront un rôle indispensable dans le processus de développement.

3) *L'absence d'une bourgeoisie dynamique*

La mise en place de l'économie bourgeoise au XIX^e, par le biais de la révolution industrielle, suppose qu'un groupe social particulièrement dynamique fasse à un moment donné des choix décisifs. L'entrepreneur joue un rôle spécifique dans la société bourgeoise, comme l'a montré J. Schumpeter: ce que l'on demande surtout à l'initiative individuelle, c'est d'aboutir à des réalisations concrètes. Il va sans dire qu'il n'y a pas à Fribourg l'équivalent des «bourgeois conquérants» selon l'expression de Morazé. Pourtant on assiste dans la deuxième moitié du XIX^e à la formation d'une bourgeoisie indigène, qui acquiert peu à peu la triple influence sociale, économique et politique vérifiée par J. Lhomme pour la bourgeoisie française. Comme il n'est pas possible de définir la classe dominante par des cotes fiscales (sources privilégiées inexistantes à Fribourg), il a fallu procéder beaucoup plus empiriquement. Nous avons dressé la liste des hommes qui ont dirigé le canton de 1847 à 1880, ainsi que de tous les membres des Conseils d'administration et des orga-

¹² Les recensements montrent qu'entre 1850 et 1870, la part des ressortissants d'autres cantons dans la population résidente de la ville passe de 14,3 % à 19,7 %; celle des étrangers de 5,1 % à 10,1 %.

nes supérieurs du chemin de fer, des banques et de l'industrie. Après vérification, nous n'avons conservé qu'un fichier d'une septantaine de noms, ceux que l'on pourrait appeler — toute proportion gardée — avec C. Wright Mills l'«élite du pouvoir», où se mêlent et s'équilibrent promoteurs d'entreprises et directoire politique.

L'analyse de cette couche dirigeante montre que plus des deux tiers exercent une profession libérale (avocat ou notariat), ou portent la qualité de négociant (l'écoulement des produits agricoles du canton — bétail, fromages, pailles tressées, bois — ainsi que l'approvisionnement du canton en produits manufacturés et denrées de luxe peut procurer de substantiels revenus).

Par contre, les milieux agricoles ne sont représentés que par cinq propriétaires fonciers, bien qu'il existe à Fribourg un milieu aisé d'origine rurale, propagateur des idées physiocratiques et des novations agricoles (entre autres, les fondateurs de la Société fribourgeoise d'agriculture en 1848). Mais les milieux agricoles ne s'intéressent pratiquement pas au développement de l'industrie. La persistance à Fribourg d'une idéologie rurale, réactionnaire, est une explication essentielle dans l'histoire politique et économique du canton.

Dans notre précédent classement socio-professionnel de la population active de la ville de Fribourg, les anciennes oligarchies n'apparaissaient pas, ventilées qu'elles étaient, d'après leur profession, dans les diverses catégories. Mais dans le fichier de l'élite, près de 20 % des noms appartiennent à des familles patriciennes. A vrai dire, tout l'ancien patriciat est amené à s'adapter à la nouvelle société bourgeoise où le travail est la vertu principale. Il faudrait calculer et l'on serait étonné de voir le nombre de fonctionnaires issus de l'ancien patriciat ou de l'ancienne noblesse dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Souvent, l'ancienne aristocratie postule avec avidité le moindre poste vaquant de l'administration. Quoiqu'il en soit, les classes dirigeantes d'Ancien Régime ont su faire preuve d'une faculté d'adaptation étonnante au nouvel ordre de chose économique. Bien sûr, elles garderont tout leur sens du prestige du rang social, de la société hiérarchisée, ainsi qu'une psychologie différente de la richesse, en étant plus attachées à leur patrimoine. Finalement, lorsqu'un Paul Aeby, fils d'un major au

service de Naples, fonde une banque privée en 1867, ou qu'un Charles Muller, également fils d'un officier au service étranger, passe au Conseil d'administration d'une société industrielle, il y a continuité: lever un régiment au service étranger était une entreprise spéculative, comme la fondation d'une société pour un capitaine d'industrie. De plus, l'élite ne dédaigne pas la carrière politique. Elle y cherche la justification de ses efforts économiques, à une époque de luttes intenses pour le contrôle du pouvoir. Ainsi, plus de la moitié de ceux que nous avons appelé classe dirigeante, exerceront une fois au moins dans leur carrière, une fonction publique. Notons que l'opinion libérale-radical se trouve proportionnellement plus largement représentée dans notre liste, qu'au niveau cantonal, où les deux tiers des électeurs votent pour le parti conservateur catholique.

Mais l'élite que nous tentons de définir reste d'abord élite économique. Or, en examinant le rôle des quelque septante noms de la liste, on hésite à parler d'un milieu du capital, en se référant au processus de révolution industrielle tel qu'on l'a connu ailleurs. L'élite fribourgeoise présente des caractères singuliers, et ne se rattache guère au type général de l'entrepreneur suisse, tel que le décrit A. Hauser, où l'origine modeste est très marquée par la sévère mentalité paysanne¹³. Plus que de véritables chefs d'industrie, on est en présence d'un personnel de rencontre. Ces promoteurs ne sont que des amateurs, des improvisateurs qui se lancent dans l'industrie, alors que, par leur origine ou leur formation, ils ont été coupés de la dure réalité économique. Le notaire qui s'improvise industriel, un directeur de banque «anachorète fourvoyé dans les affaires»¹⁴, tels se révèlent la plupart des industriels à Fribourg dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

De ce fait, si nous exceptons le secteur bancaire, nous nous voyons obligé d'admettre que l'initiative et la réalisation technique

¹³ A. HAUSER, *Schweizerische Sozial-und Wirtschaftsgeschichte*. Erlenchbach 1961, p. 311.

¹⁴ L'expression est des «Nouvelles Etrennes fribourgeoises», 1904, p. 77, à propos de Louis Grivel, directeur de la Caisse d'amortissement en 1877.

des projets sont le fait d'étrangers au canton. Le Fribourgeois ne participe que dans la mesure où il est pourvoyeur d'un certain capital. Cette opinion se trouve largement répandue à l'époque: on prend conscience des séquelles de telles déficiences. On espère voir arriver le moment où

« on ne sera plus obligé de confier en des mains étrangères les fonds destinés à telle ou telle entreprise »¹⁵.

Ceci se vérifie aussi bien dans la réalisation du chemin de fer, que dans la fondation d'entreprises industrielles. Dans les années 1870, les nouvelles réalisations firent entrer dans la vie économique fribourgeoise la finance bâloise, avec des noms illustres de l'industrie et de la haute banque, tels les Kœchlin-Geigy, La Roche-Bourckhardt, Kaufmann-Neukirch. Les postes-clé à la direction de la fonderie, de la fabrique de wagons, des ateliers du chemin de fer ne sont pas entre les mains de Fribourgeois. Beaucoup de pionniers de l'économie fribourgeoise, qu'il serait trop long d'évoquer, sont d'origine étrangère. Parmi eux, Guillaume Ritter, l'âme de l'expérience industrielle tentée à Fribourg dans les années 1870 est un personnage singulier.

Guillaume Ritter, né à Neuchâtel en 1835, vient de Soultz dans le département du Haut-Rhin. Ingénieur, formé à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris, il n'établit, au cours de sa carrière, pas moins d'une centaine de projets, dont 33 concernent des travaux dans le canton de Neuchâtel, 32 dans le reste de la Suisse et 12 en France. Parmi ses réalisations les plus importantes, citons: l'alimentation en eau de Neuchâtel en 1865; l'amenée d'eau de la ville d'Avignon en 1869; les grands travaux hydrauliques en ville de Fribourg, qui le retinrent dans cette ville de 1870 à 1875; l'adduction d'eau de La Chaux-de-Fonds en 1887; des installations hydrauliques à Genève, et des travaux dans le cadre de la correction des Eaux du Jura.

Guillaume Ritter est un créateur à l'imagination débordante. Ainsi, il soumet en 1887, au Conseil municipal de la ville de Paris,

¹⁵ AEF, Rapport du préfet de la Sarine pour 1868.

un projet des plus visionnaires, dont il avoue lui-même qu'il «fera peut-être l'effet de sentir un peu l'Américain», mais qu'il pourrait aussi constituer «la grande œuvre du siècle comme application d'Hydraulique moderne». Il s'agirait d'alimenter en eau la ville de Paris au moyen d'une dérivation des eaux du lac de Neuchâtel. Guillaume Ritter présenta ce projet en conférence publique à la Sorbonne, au cours d'une séance où Ferdinand de Lesseps parlait du percement de l'isthme de Panama¹⁶.

L'ingénieur a dû posséder une fortune considérable, dont il perdit une grande partie dans la débâcle de ses entreprises de Fribourg. En 1901, le fisc neuchâtelois évaluait encore ses biens à Fr. 400 000.—. L'essentiel consistait en une collection unique d'une centaine de tableaux de maîtres, d'une valeur estimée à l'époque à plus d'un million de francs, et qu'il dut négocier peu à peu pour faire face à ses échéances¹⁷. Ritter avait épousé en 1866 à Estavayer la fille de feu le docteur François Ducrest, Marie, dont il eut 10 enfants. Parmi la correspondance qu'elle lui adressa, une lettre de 1880 montre bien ce que fut la vie de cet homme passionné, toute pleine de tribulations, d'espoirs et d'illusions. Elle lui écrit :

« Crois-tu pouvoir faire quelque chose pour les tableaux ? Tous les soirs nous prions en famille pour que tu réussisses dans tes affaires. Je t'en prie, chéri, fais ton possible pour vendre ces tableaux, mais renonce à l'affaire de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ; elle m'effraie, je lui trouve trop de points de ressemblance avec celle de Fribourg. Vendre les tableaux, payer nos dettes, et après cela nous contenter des petites affaires que tu trouves, sans inquiétude de rien perdre ; et bien élever nos enfants, voilà toute mon ambition aujourd'hui.

¹⁶ A ce propos, voir : G. RITTER, *Propositions faites au Conseil municipal de Paris concernant un projet d'alimentation de cette capitale en eau, force et lumière électrique au moyen de la dérivation des eaux du lac de Neuchâtel*. Neuchâtel 1887.

¹⁷ Il en fit l'offre en 1874 à l'Etat de Fribourg, qui, s'il les avait achetés, aurait eu d'après *Le Confédéré* du 3 juillet 1874 (n° 79), une collection que seule Bâle, par ses Holbein, aurait surpassée!

Rêves dorés, fortune, gloire, etc. tout s'est envolé avec mes années de jeunesse; maintenant fais comme moi, cher petit mari. On pourrait au moins se reposer un peu, j'avoue que je trouve que le moment est bientôt venu, voilà bientôt quinze ans que nous avons passés à lutter et à combattre de toutes manières »¹⁸.

A près de 70 ans, Guillaume Ritter se tourna vers la politique. Il fut l'un des fondateurs à Neuchâtel du Parti indépendant. Conseiller général de Neuchâtel de 1903 à 1912, il fut en outre député au Grand Conseil de 1904 à 1910. Il s'éteindra le 14 septembre 1912, à Monruz.

B. Les conditions politiques et la mentalité d'accueil

1) L'industrie, la politique et l'Eglise

Quels ont été les rapports entre la politique et l'industrie, au lendemain de 1850 à Fribourg? La réponse à cette question demeure primordiale, puisque la présence d'un appareil institutionnel favorable à l'expansion s'avère indispensable à tout processus de développement économique.

Lorsqu'il s'agit de politique économique, un grand débat occupe les esprits à Fribourg, comme dans le reste de la Suisse: dans quelle mesure les pouvoirs publics doivent-ils intervenir dans les questions d'ordre économique? Il faut dire que dans la seconde moitié du XIX^e, l'Etat sera amené à intervenir dans les domaines du transport (création d'un réseau de chemin de fer), de l'énergie (introduction du gaz, puis de l'électricité, adductions d'eau) et, des banques (formation des banques cantonales). Mais le plus souvent, ces interventions n'ont été provoquées que par la nécessité de sauver des entreprises d'utilité publique de la ruine. En effet, la grande règle du libéralisme demeure: le cercle des inter-

¹⁸ Sur Guillaume Ritter, voir: Archives de l'Etat de Neuchâtel, Fonds Guillaume Ritter. La lettre citée est du 7 décembre 1880, dossier 5, correspondances reçues 1880-1889.

ventions doit rester extrêmement restreint. L'Etat est au service de la bourgeoisie possédante, mais c'est à elle de prendre les initiatives en matière économique.

On peut à juste titre se demander si les régimes qui se succèdent à Fribourg — régime radical entre 1847 et 1856, régime conservateur dès 1857, avec une période libérale-conservatrice jusqu'en 1871 — ont eu des attitudes fondamentalement diverses face aux problèmes économiques du canton. A première vue, le radicalisme paraît plus ouvert à l'industrialisation, suivant l'exemple des cantons riches de la Suisse allemande, alors que le conservatisme, pour des raisons idéologiques, sociales et religieuses, paraît plus réservé et plus tenté de fonder la richesse cantonale sur le développement de l'agriculture. Mais l'opposition déclarée du conservatisme à l'industrie pendant ces années 1850-1880, n'existe en définitive que dans la propagande radicale et chez les représentants les plus extrémistes du parti conservateur, ceux qui, imbus de cléricalisme, symbolisent les vestiges des anciennes oligarchies.

Pas franchement opposé, le pouvoir politique, mais pas entièrement favorable non plus comme on s'en rendra compte avec l'échec de la Société générale suisse des Eaux et Forêts. Chez les radicaux, rares étaient ceux qui pouvaient véritablement se réclamer d'une conception étatique du développement économique. Pour les conservateurs, c'est l'agriculture qui réclame tous les soins. En fait, les uns et les autres se retrouvent dans leur réticence à l'intervention de l'Etat.

Pour expliquer le sous-développement du canton, il serait tentant d'appliquer mécaniquement la thèse de Max Weber, pour qui l'éthique protestante coïncide avec la mentalité capitaliste. Là encore, les éléments manquent pour porter un jugement exhaustif sur les rapports Eglise-industrie. Contentons-nous de citer une série d'articles, parus sous le titre «*De l'industrie*» dans *Le Chroniqueur*, organe officieux du gouvernement conservateur, en décembre 1871 et janvier 1872. Constatant que l'industrie devient de plus en plus la base de la puissance des nations, comme le démontre l'avance des nations protestantes en Europe et des cantons protestants en Suisse, le journal de conclure :

« Le temps marche, l'industrie aussi. Les catholiques ont une position à prendre en face de ce mouvement, il importe de le diriger et non pas de l'entraver comme on nous accuse sans cesse à tort de le faire »¹⁹.

Ce que semblent craindre les milieux catholiques, lorsqu'on parle industrie, c'est le cortège de misères apparemment liées à l'industrialisation: aggravation du paupérisme par l'apparition d'un prolétariat surexploité et misérable, concentration de ces populations dans les quartiers ouvriers, possibilités de troubles sociaux (le souvenir de la Commune de Paris est dans toutes les mémoires). Cependant, *Le Chroniqueur* engage les catholiques à s'illustrer dans les affaires ou du moins à ne pas s'y opposer:

« Nous ne souhaitons qu'une chose de ce côté, c'est que parmi ceux des catholiques, qui naturellement sont et doivent rester en dehors des affaires, il n'y ait plus l'hostilité que l'on remarque quelquefois chez eux contre l'industrie et tout ce qui y tient. Cette prétention est bien humble, mais elle n'est pas sans importance ».²⁰

Si l'on dresse le bilan des interventions étatiques dans l'économie, on constate que, soit la commune de Fribourg, soit l'Etat, ont pris tour à tour des décisions d'importance vitale. La commune de Fribourg essaya de favoriser l'introduction du tissage de la soie et de la broderie au début des années 1850. Entre 1853 et 1858, elle finança une école et un atelier d'horlogerie, en vue de former des apprentis. En 1860 se signe la convention qui prévoit la construction d'une usine à gaz, et l'installation de l'éclairage au gaz.

La mise en place d'une infrastructure dans le domaine des transports, peut à juste titre être considérée comme le fait économique essentiel du tournant du milieu du siècle. Elle amena des interventions importantes de l'Etat.

¹⁹ *Le Chroniqueur* du 30 décembre 1871 (n° 156).

²⁰ *Le Chroniqueur* du 6 janvier 1872 (n° 3).

2) *L'intervention de l'Etat: l'exemple du chemin de fer. Une énorme charge financière, mais peu de résultats.*

La période 1850-1880 est placée dans le canton de Fribourg sous le signe de ce que l'on a pu appeler la « bataille du chemin de fer ». La ligne Berne-Lausanne par Fribourg, obtenue au travers des conflits intercantonaux qui nécessitèrent l'arbitrage fédéral, fut inaugurée en 1862. En 1868, la ligne Romont-Bulle, en 1876 et 1877 les lignes transversales et longitudinale de la Broye sont livrées au trafic. Les péripéties de ces réalisations sont connues²¹. Il est néanmoins utile d'en tirer certaines conclusions.

On sait comment l'Etat de Fribourg s'est substitué au financement privé déficient, pour assumer l'ensemble des charges financières de l'établissement du chemin de fer. Il en entreprit la construction en 1856. Mais rapidement, il céda la réalisation des travaux à une compagnie privée. Néanmoins, il fut amené à reprendre toute l'entreprise en 1863 pour la sauver du désastre, et assurer à tout prix la continuation et l'exploitation de la ligne. La construction du chemin de fer mobilisa derrière elle, dans un véritable élan national, toute la population du canton, à un moment où les divisions politiques exacerbées par le souvenir de la guerre civile du Sonderbund étaient des plus tenaces. La presse reflète l'état d'esprit qui pouvait régner, surtout parmi les milieux informés des villes. Ainsi, lors de l'inauguration de la ligne principale, l'enthousiasme sera à son comble :

« ... Le canton de Fribourg est une mine. Des trésors immenses y sont enfouis. Nous n'avons qu'à creuser, à féconder, à travailler... »²².

²¹ Voir surtout: V. BUCHS, *La construction des chemins de fer dans le canton de Fribourg*. Fribourg 1934.

²² *Le Confédéré* du 31 août 1862 (n° 105). On retrouve ici le ton d'affirmations fréquentes dans la presse, selon lesquelles le canton aurait d'importantes richesses naturelles. Ce sont là surestimations folkloriques de la réalité. A moins que les forêts et les carrières soient les richesses naturelles sur lesquelles les idéalistes de l'économie prétendaient baser l'industrialisation du canton!

De fait, on attendait énormément de cette bataille gagnée du chemin de fer. La ligne par Fribourg, pensait-on,

« profiterait au commerce et à l'industrie par l'activité imprimée à la circulation intérieure et extérieure; elle profiterait à l'agriculture par l'écoulement facile de ses produits et l'augmentation de leur valeur; elle profiterait à la classe pauvre et ouvrière en lui assurant du travail et du pain pour une longue série d'années; elle devait profiter aux propriétaires et aux capitalistes, en ajoutant à la valeur des propriétés, à la facilité des placements, au taux des intérêts; enfin elle devait assurer au pays l'accroissement de l'aisance et de la prospérité.»²³

Dans l'esprit de ses promoteurs, l'entreprise considérée comme très rentable, aurait dû aspirer toutes les disponibilités financières de la population fribourgeoise, devenant la nouvelle caisse d'épargne des classes modestes comme des classes riches. Mais le gigantisme des investissements nécessaires en fit plutôt le gouffre des finances du canton, ce qui permet à A. Raemy d'écrire que le chemin de fer a été «la cause unique de l'impôt»²⁴.

En effet, dans l'immédiat, la construction du chemin de fer signifie surtout le fardeau d'une dette de plus de 41 millions de francs pour un canton de 100 000 habitants. Le poids des intérêts de la dette du chemin de fer équivaut en 1865 à 47 % des dépenses du service ordinaire, 15,5 % étant encore consacrés aux intérêts de la dette particulière de l'Etat²⁵. Le bénéfice n'en apparaîtra que bien plus tard, mais l'évidence est que le chemin de fer a été la condition nécessaire à tout développement économique. Il a accéléré la conversion de l'agriculture fribourgeoise à l'élevage, en permettant l'approvisionnement à bon marché en céréales. Il a permis un accroissement des exportations: bois, bétail, fromage sont expédiés désormais par chemin de fer. Mais on ne peut

²³ Chancellerie d'Etat de Fribourg, *Historique de l'établissement du chemin de fer dans le canton de Fribourg*. Fribourg 1863, p. 30.

²⁴ A. RAEMY DE BERTIGNY, *Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg durant les 70 dernières années 1796-1866*. Fribourg 1869, p. 321.

²⁵ A. JUNG, *Staatsschuld und Schuldenpolitik des Kantons Freiburg von 1860 bis 1959*. Winterthur 1963, p. 10.

pas dire que la construction des lignes a développé l'industrie. En effet, mis à part la fourniture des traverses, le produit des carrières et un peu de main-d'œuvre, le canton n'a guère participé à la construction. La ligne jouera, certes, un rôle attractif sur les nouvelles industries des années 1870. Sa présence explique d'autre part l'établissement d'ateliers de réparation du chemin de fer, occupant une centaine d'ouvriers jusqu'à la première guerre mondiale. Atout psychologique impondérable enfin, l'illusion que le canton de Fribourg n'était pas totalement à l'écart du mouvement industriel du Moyen-Pays suisse.

Lorsqu'il s'agit d'estimer l'apport réel du chemin de fer dans le canton, on ne peut donc éviter de déboucher sur une ambiguïté. En soi, le chemin de fer constitue un facteur puissant de *take off*, comme ce fut le cas en Suisse alémanique ou dans le Jura. Or, à Fribourg, la réalisation du chemin de fer ne s'accompagne pas d'un décollage de l'industrie. Peut-être que les pertes financières, que sa construction occasionna, eurent un effet traumatisant sur l'esprit d'initiative. Ainsi, la relative abstention de l'élite fribourgeoise dans les entreprises postérieures s'expliquerait par ce gouffre des finances du canton qu'a été le chemin de fer.

3) *La mentalité d'accueil: l'obsession d'une minorité*

Tout le XIX^e siècle à Fribourg semble traversé par une préoccupation majeure: le canton se trouve dans une situation économique plutôt désastreuse, et il faut chercher tous les moyens pour lui redonner une prospérité. Les contemporains évoquent souvent comme une lointaine légende, l'époque où Fribourg tenait son rang de ville industrielle avec le tissage des draps, aux XIV^e et XV^e siècles. La question souvent citée, que se pose Charles Raemy, est révélatrice d'une certaine lucidité:

« En comparant l'état présent de notre cité avec son état pristin, on est péniblement affecté du contraste qui s'offre à nos regards, et l'on serait tenté de s'écrier avec le poète Racine: « Comment en un plomb vil, l'or pur s'est-il changé ? »²⁶.

²⁶ CH. RAEMY, *Sur les moyens de relever l'industrie à Fribourg*. Fribourg 1883, p. 11.

Le problème est ancien. Le lieutenant de préfet, Pierre Gendre, publiait déjà en 1799 des « *Réflexions sur les moyens d'introduire l'industrie dans la ville de Fribourg et d'en bannir la mendicité* ». Dans les années 1840 et 1850, la revue d'Alexandre Daguët, l'*Emulation* porte pour sous-titre: « Recueil agricole, industriel, commercial, historique et littéraire ». Cette revue, tout en ayant une conception du développement basée sur l'agriculture, n'en essaie pas moins de populariser l'idée que l'industrie est une source de bien-être. Ce qui nous intéresse surtout ici, c'est le regain d'activité et le débat d'opinion que l'on peut constater à la fin des années 1860. De retour de l'exposition universelle de Paris en 1867, Antoine Raemy de Bertigny évoque dans son rapport les moyens d'encourager les activités industrielles. Il précise:

« Il ne faut toutefois pas songer aux grandes industries manufacturières telles que les filatures de soie, de coton, d'horlogerie, etc... Ces industries exigent l'avance de grands capitaux, puis tout un ensemble de combinaisons qui ne sont ni dans l'activité, ni dans les dispositions d'initiative des fribourgeois. D'ailleurs, les positions sont prises à Bâle, à Zürich, à St Gall, dans les montagnes du Jura et la concurrence que Fribourg voudrait soutenir maladroitement et sans capitaux suffisants, lui serait mortelle »²⁷.

Antoine Raemy de Bertigny reprendra les mêmes conclusions deux ans plus tard, en 1869, dans ses « *Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg durant les 70 dernières années, 1796-1866* ». Le publiciste Héliodore Raemy donne lui aussi son avis dans une brochure de 1867: « *L'industrie à Fribourg au temps passé et de nos jours. Causes de sa décadence et moyens de la relever* ». Là encore, les préoccupations sont centrées sur le développement d'industries, qui tirent leurs matières premières de l'agriculture, et qui sont susceptibles d'intégrer une main-d'œuvre d'origine rurale.

La Société économique de Fribourg, fondée en 1813, s'était assez rapidement confinée dans des activités administratives, dont

²⁷ AEF, Archives de la Commune de Fribourg, Dossiers divers 18^e-20^e siècle Rapport de Antoine Raemy de Bertigny à la Direction de l'Intérieur (1 juillet 1867).

la gestion d'une importante bibliothèque²⁸. Elle va sortir quelque peu de sa léthargie en fusionnant en décembre 1862 avec la section fribourgeoise de la Société suisse d'utilité publique, fondée en 1857. Les deux sociétés, fusionnées sous la dénomination de «Société économique et d'utilité publique», publient en 1867, les résultats d'une importante enquête. En effet, au début de l'année 1867, l'avocat Uldry déposait une motion au Conseil général de la commune, relative à l'industrie à établir à Fribourg. Le Conseil communal, donnant suite à cette requête, décide alors en avril 1867 de demander à la Société économique un préavis sur les moyens d'introduire l'industrie. Les résultats de cette enquête, ainsi que le rapport final adressé aux autorités permettent, en quelque sorte, de faire le point sur les possibilités de l'économie fribourgeoise à la veille des années 1870²⁹.

L'avis de Etienne Ovide Domon, le promoteur de l'industrie horlogère à Morat/Montilier, directeur d'une entreprise de près de trois cents ouvriers semble particulièrement intéressant. Il estime que Fribourg se trouve «exceptionnellement bien placé pour y créer la grande industrie». En effet, Fribourg possède de la force motrice à bon marché, une nombreuse population ouvrière, un chemin de fer. Pour développer l'industrie, il faudrait encore disposer de capitaux et d'établissements de crédit, mais sur ce point, Domon ne peut pas se prononcer. Par contre, il faudrait «faire en sorte que la jeunesse du pays se voue davantage aux études techniques». A son avis, «une papeterie ou une filature, aurait toute chance de réussite». Le capital nécessaire, Domon l'estime à 5 ou 600 mille francs. Pourtant, l'industriel conclut dans une profession de foi libérale, qu'il faut laisser faire le temps et que la Société économique ne doit pas intervenir:

²⁸ A ce propos, voir: H. de BUMAN, *Le centenaire de la Société économique de Fribourg (1813-1913)*. Annales fribourgeoises 1915, p. 44.

²⁹ Sur la demande du Conseil communal, voir: ACF, Protocole du Conseil communal pour 1867, p. 353.

Les documents cités concernant l'enquête de la Société économique se trouvent aux AEF, Archives de la Commune de Fribourg, Dossiers divers 18^e-20^e siècle.

« Je crois en conscience que laissez faire et passer est le meilleur parti que vous puissiez prendre. Dans un temps plus ou moins rapproché, vous pouvez être assuré qu'il se trouvera des industriels qui voudront jouir des avantages que la position même des choses doit leur procurer ».

Mais Domon ajoute avec une sorte de résignation, sans polémique :

« ... là où il y a de nombreux moines, l'industrie a peine à s'implanter... toujours on a vu l'un exclure l'autre. Pourquoi ? — Je n'en sais rien... je constate simplement un fait ».

Le rapport final adressé au début mars 1868 par la Société économique et d'utilité publique au Conseil communal, fait la synthèse des remarques des différents rapporteurs. La Société économique estime,

« qu'il convient surtout pour le moment d'encourager la petite industrie, c'est à dire les métiers qui ne demandent pas une grande mise de fonds. Cette branche de l'industrie est à la portée de tout le monde et elle présente le grand avantage de ne pas être exposée au chômage et aux crises désastreuses ».

La Société conclut en donnant une liste d'industries nouvelles qui pourraient être, selon elle, introduites avec succès en ville de Fribourg : filatures, papeteries, fabriques de sucre de betteraves, tanneries, bonnetteries, fabriques de gants, de cordes, de boisselleries. En ce qui concerne l'intervention des pouvoirs publics, la commune devrait se borner à accorder aux industriels toutes les facilités désirables pour la mise en place de leurs installations, voire de les exempter des taxes et impôts.

De cette importante enquête, se dégage en définitive un consensus général sur le type d'industries à favoriser. Mis à part E. Domon, qui verrait s'établir à Fribourg une manufacture de filature ou une grande papeterie, tous sont d'avis que Fribourg est adaptée à une petite industrie, fort proche de l'artisanat. Petite industrie, liée aux activités agricoles du canton, voilà donc le préavis que donne la Société économique à l'administration communale.

Dans la même optique, il faut signaler la formation en 1868 d'une «Société des Amis des Beaux-Arts», et en 1869 d'une «Société industrielle et commerciale», toutes deux décidées à encourager les initiatives d'hypothétiques promoteurs industriels.

Mais quel est en définitive l'impact de cette agitation, dont la presse nous donne les échos? Y-a-t-il un véritable débat dans l'opinion, et la création de prédispositions favorables à toute proposition concrète de réaliser les objectifs tant recherchés? Il semble qu'à l'époque, l'unanimité soit quasi générale pour déplorer l'apathie et le peu d'énergie du fribourgeois. Le Conseiller d'Etat et promoteur du chemin de fer, Alfred Von der Weid, écrivait, qu'il faudrait s'attaquer au

« triple rempart du préjugé, de la routine et de l'indolence »³⁰.

A vrai dire, il faut bien reconnaître que les préoccupations dont nous parlons sont celles d'une minorité. Les réactions de l'opinion au moment où l'ingénieur Ritter soumet ses vastes projets d'industrialisation sont significatives. La presse, miroir de ces réactions, n'aborde le sujet que d'assez loin. Manque d'informations, scepticisme général?

Il y a bien sûr les euphoriques, ceux qui célèbrent l'arrivée de Guillaume Ritter, comme l'ouverture d'un

« horizon tout nouveau auquel nul n'aurait osé songer jusqu'ici »³¹.

Les réactions, à l'annonce de la ratification de la convention par le Grand Conseil, le 16 septembre 1869, en témoignent:

« Le vote du Grand Conseil sur la convention Ritter a été salué avec enthousiasme par la population de Fribourg. Jeudi soir, il y a eu des coups de mortiers et un feu d'artifice. Vendredi, les Sociétés de chant et de musique ont donné une sérénade suivie d'une promenade aux flambeaux au Conseil d'Etat et au Conseil communal »³².

³⁰ *Le Confédéré* du 31 janvier 1869 (n° 14).

³¹ *Le Chroniqueur* du 2 septembre 1869 (n° 105).

³² *Le Confédéré* du 19 septembre 1869 (n° 113).

Il y a des sceptiques, comme Urbain Schaller, directeur de la Banque fédérale à Berne, qui se demande, conscient du programme immense que veut réaliser Guillaume Ritter, si les garanties financières de l'entreprise sont suffisantes³³. Il y a les calomniateurs anonymes, tel celui qui voulait faire passer l'ingénieur Ritter pour un agent des Jésuites espagnols! Mais lorsqu'on connaît l'issue de l'entreprise, la lettre du colonel Girard à G. Ritter, le 27 octobre 1871, apparaît éminemment proche de la réalité:

« Nous sommes si peu habitués ici à voir surgir une idée nouvelle, à assister à la réussite de quelque entreprise, que nous accueillons tout projet nouveau non seulement avec apathie, indifférence et paresse d'esprit, mais je dirais même avec défiance et une ignorante incrédulité. Ne nous faisons point d'illusions, Monsieur,... avouons franchement que l'opinion publique laisse à désirer dans ses sympathies pour nos entreprises. Vos admirables conceptions apparaissent à tant de gens, pour le moins des rêves ou des châteaux en Espagne, prêts à crouler... »³⁴.

C. Les conditions financières et la conjoncture

1) *Ebauche d'un premier système bancaire*

Le développement tardif de l'organisation du crédit est bien connu en ce qui concerne la Suisse. Les débuts de l'industrialisation ont été basés sur l'autofinancement. Il faut attendre la construction des chemins de fer, pour que, d'énormes besoins de capitaux se faisant sentir, la circulation monétaire devienne plus intense. En Suisse, tout comme ailleurs en Europe, l'édification d'un système bancaire moderne est liée aux constructions ferroviaires. Par conséquent, l'absence, vers 1850, de véritable organisation du crédit à Fribourg ne saurait surprendre, dans un canton en marge de la révolution industrielle.

³³ *Le Confédéré* du 1 septembre 1869 (n° 105).

³⁴ Archives de l'Etat de Neuchâtel, Fonds Guillaume Ritter, dossier 5, correspondance reçue.

La Banque cantonale fribourgeoise, établissement à caractère polyvalent, est fondée par la loi du 13 mars 1850, avec un capital primitif de 1,2 million de francs, couvert à un tiers par une participation de l'Etat et le reste par l'émission d'actions. Banque de dépôt et de crédit au service d'une clientèle rurale pour sa plus grande part, la banque se révèle indispensable au petit commerce. Elle joue un rôle formateur, en habituant le public fribourgeois aux pratiques de la banque moderne. En effet, ce n'est pas une petite affaire que de susciter la confiance dans la monnaie fiduciaire, le billet de banque, dont l'utilisation ne progresse que très lentement. Introduire des pratiques, comme celle du billet à ordre chez les commerçants et négociants fribourgeois, demande également de sérieux efforts d'adaptation.

Cependant, la Banque cantonale reste pratiquement absente du financement du chemin de fer. Les besoins en capitaux dépassent alors tout ce que le canton de Fribourg, essentiellement agricole, donc peu formateur de capitaux, peut offrir. Le recours au capital extérieur devient inéluctable. Sur ce point, le sort de la Banque cantonale se règle en 1858 déjà, comme l'écrit le directeur dans son rapport annuel :

« Nous avons eu un instant l'espoir fondé d'être les intermédiaires pour l'emprunt cantonal de cinq millions, dont la conclusion aurait été à la fois honorable et lucrative pour la Banque. Votre conseil a été réuni deux fois pour cette opération, mais d'autres négociateurs furent plus heureux et en devinrent les adjudicataires »³⁵.

Désormais, la banque, cantonale de nom seulement, se verra éloignée de toutes les grosses affaires d'emprunts traitées par le gouvernement fribourgeois. En 1875, pourtant, il faut mentionner une participation de la banque à la prise à forfait de l'emprunt 5 % de 1,2 million pour la correction des Eaux du Jura. En 1879, la Banque cantonale participe pour 1,5 million à l'emprunt de 21 millions à 4 % de l'Etat de Fribourg, et pour Fr. 100 000.— à l'emprunt de 2,7 millions de la ville de Fribourg. Voilà pratique-

³⁵ *Huitième rapport annuel du directeur de la Banque cantonale fribourgeoise* (1858), Fribourg 1859, p. 4.

ment les seules «grandes» affaires de la Banque cantonale. A partir des années 1880, le marasme économique persistant, la banque commence à décliner. A la limite entre les intérêts privés et les intérêts de l'Etat, tiraillée sans cesse entre les deux, la Banque cantonale ne sortira jamais de son rôle modeste et exclusivement local.

La Caisse hypothécaire, fondée en 1853 sur la base de la Caisse cantonale d'amortissement du rachat des redevances féodales, vient compléter heureusement la Banque cantonale³⁶. Ici, la part de l'Etat à la formation du capital de 1 million, n'est que d'un cinquième. Cette Caisse joue le rôle de banque de prêt, pour servir à l'amortissement des dettes de l'agriculture. En effet, la dette qui grève le sol fribourgeois, due au processus de rachat des droits féodaux, est déjà le problème-clé de l'agriculture. Cependant, la Caisse hypothécaire, dont le rôle est capital pour l'économie fribourgeoise, n'intéresse guère le processus de développement industriel.

Il apparaît que ni la Banque cantonale, ni la Caisse hypothécaire — en réalité simples établissements de petit crédit — ne pouvaient effectivement fonctionner en tant qu'instruments financier au service de l'Etat. Pourtant les finances du canton, chargées par la dette du chemin de fer, ont besoin des services d'un institut bancaire, au moins pour régler les rapports avec les bailleurs de fonds extérieurs au canton. Le Conseiller d'Etat Louis de Weck-Reynold l'a bien compris, lorsqu'il patronne, en 1867, la fondation d'une Caisse d'amortissement de la dette publique. Cette appellation, somme toute anodine, ne trompe pas les adversaires du régime, qui considèrent fort justement la Caisse, comme une véritable banque d'Etat. La Caisse d'amortissement sert essentiellement au paiement des annuités des emprunts de l'Etat et à l'extinction graduelle de la dette flottante. Mais les opérations bancaires prennent rapidement une extension considérable, comme il ressort de la lecture des rapports annuels du Conseil d'administration.

³⁶ Sur la Caisse hypothécaire, voir: C. EGGER, *Caisse hypothécaire du canton de Fribourg 1854-1954*. Fribourg 1954.

C'est sur la base de la Caisse d'amortissement que l'Etat de Fribourg fondera son propre établissement financier au capital de 15 millions, sous la dénomination de Banque de l'Etat de Fribourg, par la loi du 29 décembre 1892³⁷. Quant à la Banque cantonale, elle deviendra en 1920 un établissement financier purement privé, pour prendre l'année suivante le nom de «Banque commerciale fribourgeoise». Activité éphémère, puisqu'en novembre 1921, la Banque commerciale déposa son bilan. Ironie du sort, c'est la Banque de l'Etat qui en assumait la liquidation.

La fondation de la banque Weck & Aeby en 1867, par Hippolyte de Weck et Paul Aeby préfigure la fièvre d'activité, qui va secouer Fribourg au début des années 1870³⁸. Seule banque privée de quelque importance à Fribourg, la maison Weck & Aeby sera amenée à s'intéresser et à participer activement à des créations industrielles. Destinée à l'origine à drainer l'épargne du commerce et de l'artisanat, pour offrir des crédits à l'agriculture, la banque Weck & Aeby fera ainsi office de banque d'affaire, en négociant les emprunts des entreprises nouvelles et en plaçant leurs titres. L'importance de cette banque privée tient essentiellement à la personnalité de ses fondateurs et à leur position, qui en fait des intermédiaires entre l'Etat et l'initiative privée, au point qu'on ne voit pas toujours la séparation entre les deux champs d'activité.

Au cours de la période étudiée, le système bancaire fribourgeois a été loin de suffire aux besoins réels du pays. Les banques fribourgeoises ont agi avant tout comme des banques de prêts, en servant l'agriculture, l'artisanat et le commerce. Mais les instituts financiers fribourgeois restent en dehors des grands

³⁷ Il faudrait développer l'aspect politique sous-jacent à l'histoire des banques du canton. En effet, pourquoi l'Etat crée-t-il un établissement concurrent à la Banque cantonale dont il est associé?

A ce propos, consulter: A. VILLARD, *Banque commerciale fribourgeoise S.A. ci-devant Banque cantonale fribourgeoise*. Extraits d'une consultation de M. A. Villard, avocat à Fribourg, au Banco di Roma. S. 1. n. d.

³⁸ Voir: Y. de WECK, *Weck, Aeby & Cie Fribourg, soixante-quinze ans d'activité 1867-1942*. Fribourg 1942. L'ensemble des archives de cette maison, cédée à l'Union de Banques suisses en 1954, ont été détruites.

mouvements d'affaires; ils ne participent pas au financement de l'industrie. Les fonds manquent: les emprunts de l'Etat et le chemin de fer semblent avoir englouti toute la richesse du canton. L'argent est cher. En 1879, une motion sera adressée au Conseil d'Etat par une douzaine de députés demandant à l'autorité d'examiner s'il est possible,

« de ramener l'escompte des prêts de banque à un taux plus en rapport avec la situation économique du canton »³⁹.

Cette motion figure à l'ordre du jour de la séance du 15 février 1879. Les députés s'inquiètent du taux élevé de l'argent. Le taux de l'escompte serait de 7 ou 8 %, alors que les dépôts ne fournissent que du 5 %. Pour tous, l'évidence est que l'argent se raréfie dans le canton, même si la hausse du taux d'intérêt s'explique aussi par la diminution de la valeur de la monnaie et l'augmentation du coût de la vie et de la main-d'œuvre.

2) *Les possibilités d'investissement*

Calculer le taux des investissements demeure un indice des plus sérieux, pour déterminer si véritablement Fribourg se situe au moment de la transition d'une économie traditionnelle à l'économie moderne. De l'augmentation rapide du taux d'investissement, W.W. Rostow a fait une des trois conditions du démarrage de l'économie⁴⁰. Les sources de l'histoire fribourgeoise ne permettent pas d'aussi heureuses démonstrations. Nous en sommes réduits à des observations très sommaires, à des conjectures sur les capitaux disponibles, et partant sur la richesse du canton.

Bien qu'on se plaigne généralement à Fribourg, au milieu du XIX^e siècle, de l'absence de capitaux, il semble plutôt qu'à l'exemple du régime patricien thésaurisateur, l'épargne se soit accumulée. Cependant, faute de système bancaire, faute de vulgarisa-

³⁹ *Bulletin officiel des séances du Grand Conseil du Canton de Fribourg*, 1879, p. 30.

⁴⁰ W.W. ROSTOW, *Les étapes de la croissance économique*. Seuil 1970, p. 66.

tion des pratiques modernes de dépôt, ces capitaux restent improductifs. Peut-on admettre, d'autre part, que beaucoup de capitaux disponibles ont été réinvestis dans l'agriculture par la bourgeoisie des villes, acquérant des propriétés foncières? Ces hypothèses demanderont à être vérifiées par des recherches particulièrement fastidieuses.

Un des premiers indices pour apprécier le volume du capital disponible consiste à considérer l'évolution des caisses d'épargne dans le canton. Les chiffres que l'on peut tirer des comptes rendus annuels du Conseil d'Etat, montrent que le montant total des placements atteint un maximum de trois millions de francs dans les années 1870. La Caisse d'épargne de la ville de Fribourg, à elle seule, reçoit des montants globaux qui varient entre Fr. 500 000.— et Fr. 700 000.—. L'épargne, par habitant dans le canton, n'atteint pas 20 francs dans les années 1850-1880⁴¹.

Les cotes d'impôts devraient constituer une source privilégiée pour situer la richesse des habitants du canton. Malheureusement, il semble qu'aucun registre d'impôt cantonal ne soit disponible. Les registres de la commune de Fribourg⁴² ne permettent pas d'évaluer correctement le niveau de richesse de la population de la ville.

Le répertoire du cadastre de la ville de Fribourg pour 1882, donne une appréciation de la propriété immobilière, mais aucune autre source ne renseigne sur la propriété mobilière. Sur les cinquante plus grands propriétaires de la ville, seule une famille peut être considérée comme enrichie par l'industrie.

La loi du 20 décembre 1862, concernant l'impôt sur les revenus, montre qu'une fraction précise de la population est touchée par l'impôt, celle dont le revenu provient «d'une profession industrielle ou scientifique, d'une fabrique, d'un commerce, d'un métier». Le prolétariat (ouvriers et domestiques), ainsi que les agriculteurs,

⁴¹ En 1862, les sept caisses d'épargne du canton ont en dépôt Fr. 1 681 714.—, par 4214 déposants, soit Fr. 399.— par déposant. La fortune nette de l'Etat se monte, en 1870, à 5,1 millions de francs.

⁴² ACF, Répertoire du cadastre de Fribourg (1882); Registre de l'impôt sur les revenus provenant de commerce, industrie, professions ou métiers, commune de Fribourg 1882-1887.

pêcheurs, artistes et marchands ambulants en sont exempts. D'après le registre de l'impôt sur les revenus, on peut ventiler, en classes de revenus, les 570 contribuables de la ville. Bornons-nous à relever la liste des 12 contribuables dont le revenu en 1882 s'élève à plus de Fr. 5 000.— par an :

	revenus estimés à :
Banque cantonale	Fr. 106 948.—
Fabrique d'engrais	Fr. 87 690.—
Banque Weck-Aeby	Fr. 66 370.—
Caisse hypothécaire	Fr. 22 440.—
Usine à gaz	Fr. 19 950.—
Daler J., négociant et banquier	Fr. 10 000.—
Gendre et Weck, banquiers	Fr. 8 510.—
Vicarino F., négociant	Fr. 8 500.—
Esseiva I., négociant	Fr. 8 000.—
Weissenbach, confection	Fr. 7 000.—
Vogel F., banquier	Fr. 7 000.—
Wuilleret L., avocat	Fr. 6 000.—

Parmi les nombreux revenus compris entre 1 000 et 3 000 francs par an, on relèvera les commerces de gros, les avocats, notaires, médecins, pharmaciens, magasins de confection, entrepreneurs, aubergistes et cafetiers. Près de la moitié des contribuables ont un revenu en-dessous de Fr. 300.—: on y relève huit sociétés d'assurances, des cafetiers, le petit commerce et l'artisanat. Les revenus élevés sont donc plutôt l'exception; la part qu'ils peuvent prendre à la formation de capitaux sera par conséquent modeste.

Un autre indice certain des capacités d'investissement du canton, consiste à évaluer la part des fribourgeois dans les emprunts du chemin de fer. Lors du premier emprunt de 1858, la commune de Fribourg s'était engagée pour un million de francs. La souscription à cet emprunt eut lieu dans l'enthousiasme général et rapporta 2,2 millions. Cependant, la part fribourgeoise n'était que de Fr. 439 000.—⁴³. En 1858, l'ensemble de l'emprunt des

⁴³ *Le Confédéré* du 25 août 1859 (n° 102).

5 millions fut couvert en quatre jours. Quant à celui de 16 millions en 1860, on ne le plaça que pour une faible part dans le canton : pour la première tranche de 4 millions, Fr. 936 805.—; pour la deuxième tranche, Fr. 919 195.—⁴⁴. Mais sur les deux dernières tranches, seuls Fr. 703 500.— sont souscrits dans le canton. En tout, sur 14 millions obtenus par cet emprunt, Fr. 2 559 500.— seulement sont constitués par des capitaux fribourgeois⁴⁵. Au moment du rachat par l'Etat, en 1863, de toute l'entreprise du chemin de fer, le nombre d'actionnaires est de 622 : 261 Fribourgeois avec 7 093 actions (y compris les 2 000 actions de l'Etat et les 4 000 de la Commune de Fribourg); 196 Vaudois avec 2 238 actions (dont 1 200 pour la Commune de Lausanne); 5 Genevois avec 5 260 actions; 160 étrangers avec 9 634 actions. Au total donc, 462 souscripteurs suisses avec 14 591 actions contre 160 souscripteurs étrangers avec 9 634 actions⁴⁶.

Cette rareté des fonds fribourgeois dans le financement du chemin de fer contraste avec la facilité de placement des bons du trésor et des obligations du trésor. La prolifération de ces titres montre le goût des petits épargnants pour les placements solides, et l'attrait du profit sûr. La peur de la spéculation caractérise tous ces petits bailleurs de fonds, que les comptes rendus officiels appellent «capitalistes fribourgeois», en fait un nombre important de ce type social aujourd'hui disparu du rentier. Comptés avec la population active, les rentiers en constituaient près du 6 % en 1845, soit près des 2/3 de cette bourgeoisie où nous avons classé la bourgeoisie d'affaires, les professions libérales, les ingénieurs et le haut fonctionnariat. Des sondages ont montré que cette proportion ne s'amenuise pas en 1880. La plupart de ces rentiers possèdent des immeubles en ville. Peut-être complètent-ils leur patrimoine par une propriété rurale. Ils constitueraient la clientèle des petites banques, et des comptoirs d'escompte dont on trouve plusieurs exemples à Fribourg vers 1870.

⁴⁴ *Compte rendu du Conseil d'Etat* pour 1860, p. 173.

⁴⁵ *Ibid.* 1861, p. 65.

⁴⁶ *Le Confédéré* du 15 janvier 1864 (n° 7).

En ce qui concerne la participation fribourgeoise aux entreprises des années 1870, relevons à titre d'exemple que, parmi les porteurs d'obligations de la Société générale suisse des Eaux et Forêts, il n'y a pas un Fribourgeois! On trouve 3-4 Romands, une trentaine de Bâlois, une dizaine venant de Winterthur, puis dans l'ordre des porteurs de Zürich, St Gall, Lucerne, ainsi qu'un Allemand, un Autrichien et un Français⁴⁷.

Des cas particuliers peuvent compléter cette approche des capacités d'investissements à Fribourg, en montrant quelles étaient les valeurs attrayantes pour les possesseurs de liquidités.

De la correspondance adressée dans le second trimestre 1875 par la Banque Weck & Aeby au Conseiller d'Etat Louis de Weck-Reynold, — financier avisé dont on ne peut nier l'intérêt pour le progrès du canton — il ressort que le Conseiller disposait des titres suivants⁴⁸:

- plusieurs actions américaines (Pittsburg Forth Wagne à Chicago)
- deux actions de la Banque de Darmstadt
- sept obligations françaises (chemin de fer)
- quatre actions du Jougne-Eclépens
- une action du Franco-Suisse
- dix actions de la Société de Wagons à Fribourg
- cinquante actions de la Suisse-Occidentale.

Dans l'inventaire de la fortune (1,3 million de francs) de son beau-père, Frédéric de Reynold, décédé en 1871, on trouve la liste des titres possédés par le défunt⁴⁹:

- onze obligations 4½ % de l'emprunt de 1858
- neuf titres de l'emprunt des 16 millions, 1^{re} série
- vingt titres de l'emprunt des 16 millions, 2^e série
- douze obligations de Fr. 500.— de l'Union-Suisse

⁴⁷ AEF, Eaux et Forêts 1870-1892, Contrôle pour la première répartition en 1881.

⁴⁸ AEF, Fonds de Weck, Louis de Weck-Reynold 1874-1875.

⁴⁹ AEF, Archives de la commune de Fribourg, Dossiers divers 18^e-20^e siècle, Testament de M. de Reynold et acte d'abandon de bien et de jouissance de M^{me} de Reynold.

- seize obligations de Fr. 400.— du Franco-Suisse
- deux actions du théâtre de Fribourg
- cent obligations de Fr. 200.— du Pont-Suspendu.

D'une façon générale, il se confirme que le Fribourgeois a peur des investissements à caractère spéculatif. Chemins de fer et emprunts d'Etat apparaissent comme les gouffres où se perdirent les capitaux thésaurisés pendant longtemps. Le capital disponible pour les investissements existait, mais qu'en reste-t-il pour des investissements industriels?

3) *La conjoncture*

On ne saurait terminer ce survol des conditions préalables au développement industriel à Fribourg, sans dire un mot de la conjoncture. Les crises qui affectent l'économie des pays industrialisés entre 1850 et 1880 touchent diversement le canton. Ainsi, la crise cotonnière ressentie durement par les cantons industriels n'atteint pas directement Fribourg⁵⁰. Par contre, la crise bancaire, qui se généralise en Suisse après 1869, et la guerre franco-allemande, qui paralyse les instruments du crédit, ont des répercussions sur les banques fribourgeoises. Celles-ci décidèrent de suspendre leurs opérations et de ne plus faire de prêts.

A la guerre franco-allemande, succède une période d'activité intense, où la prospérité semble bien installée. Cette «fièvre créatrice» est perceptible jusque vers 1874. La dépression internationale, qui commence en 1873, marque, selon les historiens de l'économie, une coupure dans le siècle. Eclatant en Autriche et en Allemagne, la tempête se propage au travers de l'ensemble du monde capitaliste. Elle prend les aspects multiples de la surproduction, doublée d'une situation financière critique, amenée

⁵⁰ Notons cependant que l'année 1860 est celle où le Tribunal de Commerce enregistre le plus grand nombre de faillites de la période 1858-1889. L'année 1878 est, elle aussi, une année de nombreuses faillites. Voir: *Rapport du Tribunal cantonal au Tit. Conseil d'Etat sur l'administration de la justice.* (dès 1849).

par la spéculation effrénée sur les valeurs industrielles. En 1873, début d'une phase B, selon la terminologie de Simiand, s'annonce une dépression exceptionnellement longue, qui succède donc à la haute conjoncture du début des années 70. En Suisse, cette phase critique se présente sous des aspects spécifiques et se double, dès 1874/75, de ce que l'on appelle la « grande crise des chemins de fer ». Les défauts de rentabilité des compagnies se firent particulièrement sentir, au moment où la mauvaise situation économique rendait plus difficile l'exploitation du réseau. Baisse catastrophique des recettes, dépréciation du cours des actions, voilà les aspects d'une crise très diversifiée par ses répercussions au sein des différentes compagnies, et qui contribue à renforcer l'emprise de la finance étrangère sur les chemins de fer suisses.

A Fribourg, la haute conjoncture — si l'on ose utiliser le terme — s'estompa au cours de 1874, et la brutalité de la dégradation se marqua par une série de faillites spectaculaires. La stagnation des affaires se poursuivit bien au-delà du tournant des années 1880.

L'esquisse de la conjoncture économique fait ressortir trois moments essentiels dans l'économie fribourgeoise. Entre 1850 et 1869, le canton reste avant tout agricole. Les dépressions que l'on perçoit sont des crises agricoles d'abord. Mais il faut remarquer que dans l'opinion, une coïncidence étroite apparaît entre les effets de ces phénomènes et l'absence d'industrie⁵¹. Cette conjonction des causes et des effets est un point psychologique acquis pour le développement futur. Quant à la période 1869-1874, elle se présente comme un îlot de haute conjoncture, à l'abri de laquelle vont se créer une série d'industries. Mais dès 1875, se font sentir les conséquences d'une catastrophe économique, à l'ampleur jamais connue. On serait tenté alors à Fribourg, d'épiloguer sur l'échec et l'incapacité de l'industrie à sortir le canton du marasme.

⁵¹ Voir par exemple le témoignage du préfet du district de la Sarine dans son *Rapport* pour 1864: « Il n'y a qu'un moyen de faire sortir notre population de cette apathie, c'est de favoriser par tous les moyens possibles les industries qui voudraient s'établir dans notre pays ».